

## La mise en oeuvre du SAGE de la Sélune

Le SAGE de la Sélune a été approuvé par arrêté préfectoral le 20 décembre 2007. Les préconisations qu'il contient se déclinent au travers d'un programme d'actions de 5 ans qui repose sur l'engagement des maîtres d'ouvrage pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques. Ces actions regroupées dans des contrats, bénéficieront des aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie, des Conseils régionaux de Basse Normandie, Bretagne et Pays de Loire ainsi que les Conseils Généraux de la Manche, d'Ille et Vilaine et de la Mayenne.

### Réduire les apports polluants

Avec les communes, les communautés de communes, les artisans, les industriels, les agriculteurs

- > Mise en conformité des STEP et réseaux d'eaux usées
- > Gestion des eaux pluviales
- > Réduction des pollutions des activités économiques
- > Réduction de l'emploi des produits phytosanitaires et des intrants

Coûts : 8 909 000 €

### Préserver les milieux aquatiques

Avec les 4 postes de techniciens de rivière, les communautés de communes, les agriculteurs, les pêcheurs, les piégeurs

- > Entretien et restauration des cours d'eau
- > Rétablissement de la continuité piscicole
- > Lutte contre les espèces envahissantes
- > Gestion du Domaine Public Fluvial

Coûts : 5 055 000 €

### Aménager le territoire

Avec les 3 postes de techniciens bocages, les communes, les communautés de communes, les agriculteurs, les départements

- > Préservation et reconstitution des haies et talus à fonction anti-érosive
- > Préservation, acquisition et gestion des zones humides
- > Lutte contre le ruissellement et l'érosion

Coûts : 2 864 000 €

### Assurer l'alimentation en eau potable

Avec les 13 collectivités distributrices d'eau potable, les agriculteurs

- > Mise en place des périmètres de protection de captages et de leurs prescriptions
- > Réhabilitation et restructuration de filières de potabilisation
- > Reconquête de la qualité de l'eau dans les Bassins d'Alimentation de Captages

Coûts : 7 114 000 €



### Evaluer-améliorer la connaissance

Avec les communautés de communes, le SIVOM de Louvigné-La Bazouge, le Pays de la Baie du Mont St Michel, les pêcheurs, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Etat

- > Suivi-évaluation avec les réseaux de mesure existants et à créer

Coûts : 141 000 €

### Devenir des barrages EDF

Syndicat Mixte du bassin versant de la Sélune

- > Etude préalable à l'effacement des barrages en fonction de la décision de l'Etat sur le devenir des ouvrages.

### Animation communication

Avec 3 postes au Syndicat Mixte du bassin versant de la Sélune et 1 poste pour le Pays de la Baie du Mont St Michel

- > Animation technique auprès des maîtres d'ouvrage
- > Mise en oeuvre et suivi du programme d'actions
- > Tableau de bord du SAGE
- > Education à l'Environnement
- > Journées d'informations techniques
- > Information/sensibilisation du grand public

Coûts : 776 000 €



## L'eau c'est la vie, donnez-nous votre avis !



La qualité de l'eau est d'une importance vitale pour toutes nos entreprises, nos communes, nos activités, pour chacun d'entre nous.

Tout comme les 27 états de l'union européenne, la France doit établir, à l'échelle des 6 grands bassins hydrographiques, un plan d'action concerté avec l'ensemble des usagers pour la fin 2009, permettant d'atteindre en 2015 le bon état des cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes. L'eau est considérée en bon état quand la santé humaine est garantie et quand la vie animale et végétale est préservée.

La première consultation de 2005 a révélé les préoccupations du public quant à la gestion de l'eau. Pour y répondre, le Comité de Bassin Seine-Normandie, composé de collectivités, d'usagers et de services de l'Etat, a élaboré un Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui, à travers ce document, c'est une stratégie de reconquête de la qualité de l'eau.

Chacun d'entre nous est invité à s'exprimer sur cette stratégie : est-elle assez ambitieuse en termes de délais et de qualité visée ? Les efforts à fournir sont-ils acceptables ?



Donnez votre avis du 15 avril au 15 octobre 2008 en répondant au questionnaire que vous avez trouvé dans vos boîtes aux lettres en mai 2008.

Il suffit de le renseigner sur [www.consultation-eau-seine-normandie.fr](http://www.consultation-eau-seine-normandie.fr) ou de le renvoyer par la Poste. L'envoi est gratuit.

## L'Orme, espèce en voie de réapparition...

Originaire d'Europe occidentale, je fais partie de la famille des Ulmées.

On me reconnaît facilement grâce à mes feuilles disposées de manière alterne, longues de 10 cm, doublement dentées et dissymétriques à la base.

Très résistant au froid (-35°), j'apprécie les milieux lumineux. Fournissant un excellent bois d'œuvre (charpente, poutres, moulins à eau), je peux vivre pendant 400 ans et atteindre une hauteur de 35 mètres.

Malheureusement, j'ai quasiment disparu de l'Europe de l'ouest suite à la graphiose. Cette maladie est causée par un champignon minuscule (*Caratocystis ulmi*) véhiculé par un coléoptère qui niche dans les bois morts. Une fois la maladie installée l'arbre meurt très rapidement, en quelques mois.

Face aux ravages causés par cette maladie sur les ormes de Normandie (2 millions d'arbres morts, environ 30% du bois debout) et ses conséquences sur le bocage et les paysages régionaux, le CREPAN\* a réagi en lan-

çant, en 1985, un inventaire des ormes encore sains en Normandie.

Cette action a donné lieu à la constitution d'un réseau "ormes sains". La recherche génétique menée sur ces arbres sains permet à l'orme de réapparaître dans nos régions grâce aux cultivars résistants.

Si vous avez connaissance de l'existence d'ormes sains, n'hésitez pas à contacter le CREPAN au 02 31 38 25 60.



\* Comité Régional d'étude et d'aménagement de la Nature en Basse Normandie

## Journée d'information PLU, zones humides et bocage

Le bassin versant et la rivière ont une "certaine" capacité à épurer l'eau.

Les zones humides et le bocage agissent comme des filtres qui permettent de ralentir l'eau et d'éliminer une partie des pollutions qu'elle transporte.

Les communes, par la préservation de ces éléments dans leurs documents d'urbanisme sont le premier maillon d'un aménagement de l'espace permettant d'améliorer la gestion de l'eau, tant

qualitative que quantitative.

Une journée d'information ouverte à tous est organisée **Lundi 30 juin à la Bazouge du Desert**. Elle aura pour objectif d'expliquer les modalités des inventaires, leur intégration dans les cartes du Plan Local d'Urbanisme et les règles de gestion de ces espaces en s'appuyant sur l'exemple de cette commune.

